

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 JANVIER 2009**

L'an deux mille neuf, le dix neuf janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de LESCHAUX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard COLLOMB, Maire.

**PRÉSENTS :**

**M. Collomb Gérard,**

**M. Bak Frédéric, Mme Girolet Marie-Hélène, M. Lombart Christian, Melle Lyonnaz-Perroux Valérie, M. Dussollier Laurent, M. Fargeas Gérard, Mme Collomb Colette.**

**ABSENTS EXCUSES : M. Bollard Alain (donne pouvoir à M. G. Fargeas), Mme Fossat Chantal (donne pouvoir à M. C. Lombart), M. Ruph Jean (donne pouvoir à M. G. Collomb)**

Date de convocation du Conseil Municipal: le 12/01/2009

Date d'affichage : le 12/01/2009

Monsieur Christian LOMBART : secrétaire de séance

Il a été procédé conformément à l'article L.121-14 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Monsieur Christian LOMBART ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité**

**DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL 2008**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une décision modificative n°2 est nécessaire dans le budget principal 2008. Un dépassement a été réalisé dans le chapitre 66 charges financières plus précisément dans le compte 66111 intérêts réglés à l'échéance pour un montant de 1523.61€.

La décision modificative se présente ainsi :

ARTICLE	DEBIT
65738	-1 500.00 €
66111	+ 1500.00 €
TOTAL	0 €

**Le conseil municipal après avoir délibéré, vote la décision modificative mentionnée ci-dessus.**

## TARIFS 2009

### **Tarif de location des appartements communaux**

*Le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs de location des logements communaux :*

*Appartement au-dessus de la cantine = 462 €*

*Appartements situés au-dessus de l'école et de la mairie = 144 € et 431 €*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de location des appartements communaux. :*

*❖ appartement situé au dessus de la cantine : 462 €*

*❖ Appartement 1 situé au-dessus de la mairie : 144 €*

*❖ Appartement 2 situé au-dessus de la mairie : 431 €*

### **Tarif du déneigement :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif du déneigement effectué par la commune de Leschaux sur la commune de Saint-Eustache est de 83 €/heure.

*Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif de déneigement effectué par la commune de Leschaux sur la commune de Saint-Eustache.*

### **Tarif concession du cimetière :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif concession de cimetière est de 80 € le m<sup>2</sup>, soit 200 € la concession de 2.5 m<sup>2</sup> et 400 € la concession de 5 m<sup>2</sup>

*Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif concession cimetière.*

### **Tarifs vente de pierres :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif de vente des pierres est de 35 €/m<sup>3</sup>

*Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à 10 voix pour et 1 voix contre (M. Lombart) de ne pas augmenter le tarif vente de pierres*

### **Tarifs salle polyvalente :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs 2008 :

- Pour les extérieurs et les entreprises extérieures :
  - du vendredi 14h00 au dimanche 18h00 : 550 €
  - du samedi 14h00 au dimanche 18h00 : 400 €
  - 1 journée semaine (lundi au vendredi) : 200 €

- 1 journée week-end et jours fériés : 300 €
- Pour les locaux :
  - du vendredi 14h00 au dimanche 18h00 : 275 €
  - du samedi 14h00 au dimanche 18h00 : 200 €
  - 1 journée semaine (lundi au vendredi) : 100 €
  - 1 journée week-end et jours fériés : 150 €
- Pour les associations communales ou dans le cadre du RPI:
  - du vendredi 14h00 au dimanche 18h00 : 180 €
  - du samedi 14h00 au dimanche 18h00 : 130 €
  - 1 journée semaine (lundi au vendredi) : 70 €
  - 1 journée week-end et jours fériés : 100 €

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif de location de la salle polyvalente.**

**Tarif de location du domaine communal pour l'Association Communale de Chasse Agréée**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le tarif de location du domaine communal pour l'Association Communale de Chasse Agréée est de 200 €.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à 10 voix pour et 1 voix contre (M. F. Bak) d'augmenter le tarif de location du domaine communal à 400 €**

**TARIFS EAU 2009**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs relatifs à l'eau soit :

- *Droit de branchement = 150 €*
- *Charge fixe par compteur = 16 €*
- *Consommation de 0 à 50 m<sup>3</sup> = 1.05 €*
- *Consommation de 51 à 250 m<sup>3</sup> = 0.74 €*
- *Consommation à partir de 251 m<sup>3</sup> = 0.53 €*

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de l'eau pour 2009

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL 2008-2009**

Suite à la demande de subvention 2008-2009 du RPI, Monsieur le Maire propose d'allouer les subventions suivantes :

Ecole primaire de Leschaux (CM1-CM2) 125 € par enfant domicilié à Leschaux soit :

9 élèves X 125 € = 1 250 €

Ecole primaire de la Chapelle Saint-Maurice (CE1-CE2) 125 € par enfant domicilié à Leschaux

soit : 3 élèves X 125 € = 375 €

Ecole primaire et maternelle de Saint-Eustache 125 € par enfant domicilié à Leschaux soit :

(CP) 5 élèves X 125 € = 625 €

(PS - MS) 4 élèves X 125 € = 500 €

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité la somme de 125 € par enfant de Leschaux scolarisé dans le RPI.**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LA VALS**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention de la VALS (Vie Animation Leschaux Semnoz) de 400 € pour la bibliothèque et de 300 € pour l'association (fonctionnement, participation aux frais d'assurance, karting non réglé

**Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'octroi à la VALS d'une subvention d'un montant de 400 € pour la section bibliothèque.**

#### **DECLARATION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE D'ANNECY/HAUTE-SAVOIE AUX JEUX OLYMPIQUES D'HIVER 2018 :**

Le Comité National Olympique et Sportif Français a engagé une procédure de sélection d'une ville française à l'organisation des Jeux Olympiques d'Hiver de 2018.

La Ville d'ANNECY et le Conseil Général de la Haute-Savoie ont décidé, d'un commun accord, de répondre à la volonté du CNOSF d'accueillir à nouveau les jeux d'hiver en France.

ANNECY s'est donc officiellement déclarée candidate au nom de toute la Haute-Savoie.

Le Conseil Municipal de Leschaux soucieux d'en renforcer le poids, déclare apporter son soutien à la candidature d'ANNECY/Haute-Savoie à l'organisation des Jeux Olympiques de 2018, qui s'inscrit dans un véritable projet de territoire et qui met au cœur de ses fondamentaux le respect de l'authenticité et de l'environnement naturel de notre département.

Conscient des avancées qu'apporteront pour le territoire départemental cet évènement et, en particulier le fait que

L'accueil des Jeux Olympiques d'Hiver constituera un formidable outil de développement pour le mouvement sportif français et pour toute l'activité économique et touristique de la Haute-Savoie et de l'ensemble de ses massifs.

Le Conseil Municipal demande à l'Association des Maires de se faire le relais de son soutien auprès du Comité d'Organisation d'ANNECY/Haute-Savoie 2018.

### Questions diverses :

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un courrier de la Commune de la Chapelle Saint-Maurice. Dans le cadre de la finalisation de leur PLU, plus particulièrement la partie de l'eau, il leur manque 20m<sup>3</sup> pour leur réserve incendie. Il demande la possibilité d'utiliser le réservoir de Leschaux qui est situé sur leur commune. Le principe serait le branchement d'une conduite de dérivation sur le réservoir pour alimenter une borne incendie et ce uniquement en cas d'incendie.

Le conseil souhaite qu'il y ait une concertation avec l'ingénieur qui a suivi le projet de construction du réservoir, Monsieur Jean RUPH, Monsieur Henri VACHERAND et le Maire de la commune de la CHAPELLE ST MAURICE afin de répondre aux diverses questions que pose autorisation.

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier de Madame DAUGE Béatrice qui demande une subvention afin de mettre en place une action pour stériliser dans la mesure des moyens les chats sans maître de la commune. Cette subvention serait à verser à l'association VALS. Une information éducative apparaîtrait dans le journal de la VALS.

Monsieur le Maire rappelle que la commune verse annuellement à la SPA une subvention.

Monsieur le Maire demande au conseil un avis sur le projet de construction du GAEC du SOLI d'un hangar pour machine agricole.

Ce hangar serait situé à côté de celui existant.

Monsieur LOMBART dit qu'il faut faire attention à la réglementation concernant les distances entre les bâtiments.

Mademoiselle LYONNAZ PERROUX Valérie demande au vue du projet que des arbres soient plantés en bord de route afin de dissimuler le bâtiment.

Dans le cadre du PLU, il faudrait que la parcelle actuellement en zone AP soit mise en A.

Le conseil demande au GAEC du SOLI de faire dans un premier temps une demande de CU b opérationnel.

Le conseil donne un accord de principe sur le projet et de mettre cette parcelle en zone A.

Monsieur le Maire demande au conseil son avis sur le projet de tracé du SILA pour l'assainissement collectif. Le projet prévoit l'assainissement du col en direction de LA CROIX.

Le conseil souhaiterait que ce tracé monte moins haut vers le lieu dit LA CROIX et comprenne en plus le col et l'Olympie jusqu'à la propriété de Monsieur ALGIVE.

Monsieur le Maire et Monsieur BOLLARD vont faire part au SILA de ces propositions.

Madame COLLOMB Colette demande au Conseil d'étudier la possibilité de mettre des abris bus :

- 1 à la Touvière
- 1 à La Croix (vers la cantine)
- 1 au COL.

La séance est levée à 9h45.

M. COLLOMB Gérard

M. LOMBART Christian

M. RUPH Jean

M. BAK Frédéric

M. BOLLARD Alain

Mme COLLOMB Colette

M. DUSSOLLIER Laurent

M. FARGEAS Gérard

Mme FOSSAT Chantal

Mme GIROLET Marie Hélène

Melle LYONNAZ PERROUX Valérie